

# DOSSIER

# SALAIRES-POUVOIR D'ACHAT

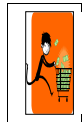
Toutes les enquêtes d'opinions et les études économiques sont unanimes : le pouvoir d'achat recule et les qualifications ne sont pas prises en compte, malgré les profits et les exonérations de cotisations sociales consenties par l'Etat au patronat.

L'urgence réside bien dans le besoin d'échanges entre salariés pour construire les revendications qui vont rassembler.

Cette force collective que représente la mobilisation des salariés ne peut exister en elle-même si l'on ne se donne pas les moyens de s'organiser pour se faire entendre.

Des syndicats plus forts, mieux en prise avec la diversité de notre salariat, constituent un réel enjeu qui passe par chacun de nous.

Tous ensemble, pour les salaires et l'emploi, donnons de la force à nos revendications.



## LA VERITE DES PRIX

**Les insuffisances et les limites de l'indice des prix INSEE comme indicateur du pouvoir d'achat sont démontrés par le décalage entre cet indice et le constat général d'une augmentation des prix et du pouvoir d'achat.**

**Sur ce point, l'institut national de la consommation rejoint l'analyse de la CGT.**

### Un mauvais indice

De plus en plus de salariés, de familles, de retraités ont de plus en plus de mal à boucler leur fin de mois.

Pour la CGT, le poids que représente chacun des 303 postes dans l'indice est loin de correspondre aux dépenses de l'ensemble des salariés et des retraités.

Le poids des dépenses incompressibles y est manifestement sous-évalué.

En ce qui concerne les baisses que prend en compte l'INSEE, elles sont liées essentiellement aux évolutions technologiques.

L'indice intègre par exemple des produits nouveaux au moment de leur apparition sur le marché lorsqu'ils sont encore chers et il enregistre ensuite la baisse du prix pour le même produit à qualité constante.

Cette baisse joue de façon sensible sur l'indice global.

Pour exemple, l'indice des prix des ordinateurs a été divisé par 4. Cela fait baisser l'indice général mais ne se traduit pas par l'amélioration du pouvoir d'achat de tous, en particulier de ceux qui ne peuvent s'acheter ce produit.

En revanche, si un produit d'usage courant disparaît pour être remplacé par un modèle plus évolué mais plus cher, l'INSEE ne prend pas en compte la hausse de ce produit.

## Les fausses réponses

Le ministre des Finances, T. BRETON, pour feindre de répondre à cette situation, a lancé en mars 2005, un nouvel indicateur : le « **chariot-type** ».

Celui-ci aurait de grandes vertus : ce serait « un indicateur exprimé en valeur qui serait le plus proche possible de la réalité quotidiennes des français ».

Le résultat de la mise en place de ce nouvel indicateur a révélé une baisse de la valeur hebdomadaire moyenne du chariot-type (**98,98 € pour 100**). Cette baisse fort limitée a été suffisante pour que le ministre déclare que « le gouvernement distribue du Pouvoir d'Achat aux ménages ».

Nous subissons tous: actifs/retraités/privés d'emploi, de très fortes hausses touchant les produits de première nécessité : les loyers, les produits frais, le gaz, l'électricité, les carburants, etc.

En 2005, la part des dépenses que les ménages ont consacré au logement, chauffage et à l'éclairage représente **24,7 % de leurs revenus**.

Le chariot-type ne prend pas en compte ni le prix du logement, ni celui de l'énergie, ni celui des dépenses de santé. Trois postes de dépenses qui ont connu des hausses importantes, très au dessus de la valeur de l'inflation. A ceci, il convient d'ajouter l'allongement de la durée des prêts immobiliers, les coûts de la scolarité, l'augmentation des factures de communication due à la multiplication des abonnements.

**C'est bien avant tout un outil de propagande que le ministre a créé. Il a pour seul objectif de faire baisser le niveau des mobilisations concernant les revendications en matière de pouvoir d'achat.**

L'indice INSEE ne représente pas l'évolution des prix telle que la vivent les salariés. Il s'agit d'un outil économique de mesure de l'inflation qui n'est ni un indice de dépenses ni un instrument de mesure du coût de la vie.

Le maintien du pouvoir d'achat des ménages passe par la négociation d'un indice des prix qui doit traduire plus fidèlement l'évolution réelle des prix.

|   | 1998 en € | 2006 en € | En %          |
|---|-----------|-----------|---------------|
| 1 baguette de pain                                    | 0,66      | 0,80      | <b>+20,6</b>  |
| 1 kg de carottes                                      | 0,93      | 1,10      | <b>+18,9</b>  |
| 1 kg de pommes  | 1,2       | 1,40      | <b>+16,4</b>  |
| Pour l'achat d'un F2 sur paris                        | 59 415    | 130 000   | <b>+118,8</b> |
| Pour l'achat d'un F2 en province                      | 41 075    | 92 500    | <b>+125,2</b> |
| Loyer moyen d'un F2 à Paris                           | 630,78    | 750       | <b>+18,9</b>  |
| Loyer moyen d'un F2 en province                       | 514,14    | 600       | <b>18,9</b>   |
| Assurance d'un appartement et d'une voiture           | 1028,28   | 1200      | <b>+16,7</b>  |
| Distribution d'eau pour 2 personnes                   | 342,17    | 400       | <b>+16,9</b>  |
| Source : « alternatives économiques » hors série n°70 |           |           |               |

**Bas salaires et précarité qui sévissent dans notre pays constituent de graves handicaps pour la croissance qui repose pour l'essentiel sur la consommation des salariés. Ces faiblesses**

n'offrent pas la perspective de réduire le chômage, ce qui entretient la précarité et les bas salaires. C'est un cercle vicieux dont il faut sortir.

### Attaquer la pauvreté

Le développement de la pauvreté que ce soit chez les salariés ou les retraités devient préoccupant.

Il est urgent de renverser cette tendance en relevant le niveau des salaires et en améliorant les garanties salariales.

La CGT réfute l'assertion selon laquelle l'élévation du pouvoir d'achat serait destructrice d'emploi, bien au contraire.

## PARTAGER LA CROISSANCE

**En 20 ans on constate une forte diminution de la part de la rémunération du travail selon l'INSEE. Entre 1982 et 2002, la part de la rémunération du travail dans le PIB est passée de 67,8 % à 59,8 % soit 8 points de moins.**

**Le PIB s'élevant à 1 521 milliards d'euros en 2002, ces 8 points représentent la bagatelle de 121 milliards d'euros. Dans le même temps, l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires a augmenté au pourcentage près, et donc au milliard d'€ près, de la proportion inverse.**

Ces 121 milliards d'€ qui ont changé de mains transférant une partie du pouvoir d'achat et de la protection sociale des salariés vers les rémunérations des actionnaires n'est pas soumise aux cotisations sociales. Selon les clés de répartition entre salaire et cotisation sociale, c'est en fait 72.6 milliards d'€ qui manquent au pouvoir d'achat des salariés et 48.4 milliards d'€ au titre de la protection sociale, pour mémoire le déficit de la sécurité sociale, toutes branches confondues est légèrement supérieur à 10 milliards d'€ pour 2006, ce déficit comprend le financement de la retraite par répartition, à l'heure où la pensée unique nous sort ses sempiternelles rengaines sur le vieillissement de la population et donc sur la nécessité d'allonger la durée de cotisations aux caisses de retraite.

A joutons à ces données les chiffres révélés par le journal « le figaro » qui n'est pas la CGT: **65 milliards d'€ ont été ristournés au patronat en 2006**, somme qui a été prélevé sur les fonds publics, c'est à dire par les impôts ou par des exonérations de cotisations sociales ou des ristournes fiscales.

Philippe Seguin Président de la cour des comptes, qui n'est pas non plus de la C.G.T., pointe dans son rapport que ces 65 milliards d'euros étaient consentis sans réel contrepartie pour l'emploi.

Cette évolution traduit le changement qui s'est concrètement manifesté par une augmentation massive du chômage, par la modération salariale, par une politique d'exonérations des cotisations sociales pour les entreprises et par la précarisation des emplois.

La richesse créée, au lieu d'être distribué pour suivre l'activité économique et l'emploi est confisquée en faveur des actionnaires.

Les allègements de cotisations sociales sont dégressifs jusqu'à 1,6 fois le SMIC

A ces exonérations il faut ajouter les aides à l'embauche, par le biais de différents contrats; qualification, jeune, RMA.

Les contrats jeunes en entreprise: 225€ sont pris en charge par l'Etat pour un salaire au SMIC à 292,5€ pour 1,3 fois le SMIC et depuis le 01/04/05, 300€ pour un jeune diplômé de niveau 5.

Les contrats d'initiative emploi: 47% du SMIC sont pris en charge par l'Etat soit 572.4€

Avec le contrat insertion revenu minimum d'activité, pour l'embauche d'un jeune diplômé, 423,6€ sont pris en charge par l'Etat en 2006.

**65 milliards d'aides au patronat représente 6 fois le déficit de la sécu !**

|  | 2003         | 2004         | 2005         |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Groupes cotés au CAC 40                              | Millions d'€ | Millions d'€ | Millions d'€ |
| ALCATEL  | 1994         | 576          | 930          |
| ARCELOR  | 257          | 2314         | 3846         |
| EADS   | 644          | 1203         | 1676         |
| PSA  | 1497         | 1646         | 1029         |
| RENAULT  | 2480         | 2836         | 3367         |
| SCHNEIDER  | 433          | 824          | 994          |
| ST MICROELECTRONIC                                   | 189          | 500          | 221          |
| Total  | <b>1985</b>  | <b>9899</b>  | <b>12063</b> |
| <b>Source : collecte des informations boursières</b> |              |              |              |

## La hausse du SMIC est légitime

Aujourd'hui, le SMIC net se situe encore à (1254,28 euros bruts, moins de 1000 euros nets par mois). On peut s'indigner des réticences à l'augmentation du SMIC qu'expriment le gouvernement et le Medef quand les rémunérations de certains dirigeants se comptent en millions d'euros par an et que les dividendes versés aux actionnaires augmentent.

C'est ainsi que les 12 dirigeants des sociétés du CAC 40 déjà en poste en 1999 ont vu leur salaire annuel passer de 744 000 € à 3 235 000 €. Les hausses qu'ils se sont octroyés sont en moyenne 20 fois supérieures à celle du SMIC.

*L'actualité récente, avec l'annonce du « parachute doré » 8,4 millions d'euros attribué à Monsieur FORGEARD lors de son départ d'E.A.D.S. en juillet 2006, est scandaleuse, choquante, l'indignation est générale.*

*De même, à ALCATEL Monsieur TCHURUK à lui touché 8,2 millions d'euros en 2006 l'année où le groupe annonçait 12 500 suppressions d'emplois sur trois ans.*

*Ces deux exemples démontrent que la « gouvernance » d'entreprise, terme très à la mode, permet de camoufler des gestions et des stratégies de groupe essentiellement tournées vers la valeur pour l'actionnaire. L'ampleur des rémunérations des P.D.G. est alors proportionnelle aux diminutions des coûts salariaux qu'ils sont capables de mettre en œuvre.*

**Les récentes annonces sur l'augmentation colossale des profits : TOTAL + 12 milliards d'euro, la société générale + 5,2 milliards (+18%), BNP Paribas + 7,1 milliards (+20%) etc. en sont la démonstration.**

Taxer ces super profits à la même hauteur que les salaires permettrait de revaloriser de manière substantielle le SMIC.

Nous voyons bien que le SMIC actuel est à un niveau de rémunération qui donne le statut de travailleur pauvre à ceux qui le perçoivent.

Il y a aussi un enjeu évident de la revendication sur un montant brut pour que la notion de salaire socialisé soit prise en compte, le Medef et l'UMP proposent à l'inverse de donner plus de pouvoir d'achat en réduisant la part « charges sociales » comme ils disent.

La hausse du SMIC ne doit pas être une mesure isolée, elle doit créer une dynamique.

Elle doit s'accompagner d'une mesure significative de relèvement des retraites des pensions, des minima sociaux et des revenus de remplacement.

Parallèlement, elle doit trouver son prolongement dans les négociations salariales, afin notamment de caler les grilles salariales sur la nouvelle valeur du SMIC.

## Dans la fonction publique

*Le tableau ci-dessous démontre l'évolution comparée en glissement du point d'indice fonction publique et hors tabac, à la lecture des chiffres nous sommes loin du compte et notre revendication sur les salaires doit notamment s'appuyer sur ces éléments incontournables.*

|      | Prix INSEE en % | Evolution du point en % |
|------|-----------------|-------------------------|
| 2000 | 1,6             | 0,5                     |
| 2001 | 1,3             | 1,2                     |
| 2002 | 2,1             | 1,3                     |
| 2003 | 1,6             | 0                       |
| 2004 | 1,9             | 0,5                     |
| 2005 | 1,6             | 1,8                     |
| 2006 | 1,5             | 0,5                     |

Perte de la valeur du point entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2006 :

- - **5,95 % sur IPC INSEE hors tabac**
- - **6,91 % sur UIPC INSEE avec tabac**

**Le décrochage de la valeur du point par rapport à l'inflation est de : 12€(12 ,002€)**

Exemple : au dernier échelon de la catégorie B (IM 513 puis 514 depuis le 1<sup>er</sup> novembre de cette année) la perte cumulée est de  $513€ \times 12,002 = 6157,07€$

A chacun d'entre vous de faire le calcul pour votre propre situation.

Pour ce qui concerne la grille **indiciaire**

Comparaison entre l'évolution du SMIC et les niveaux des différentes catégories entre le 1er novembre 1986 et le 31 octobre 2006.

| Ecart sur le SMIC  | Cat. C éch. 4 |         | Cat.B 1er grade |         | Cat.A 1er grade |          |
|--------------------|---------------|---------|-----------------|---------|-----------------|----------|
|                    | 1986          | 2006    | 1986            | 2006    | 1986            | 2006     |
| Au 1er échelon     | +14,72%       | +0,05%  | +23,92%         | +04,00% | +63,13%         | +24,80%  |
| Au dernier échelon | +47,15%       | +25,87% | +95,07%         | +65,68% | +206,41%        | +129,87% |

# Reconnaître la qualification.

La qualification est l'ensemble des aptitudes et des connaissances acquises, elle est la conjonction des 3 éléments principaux :

La formation initiale ;

La formation continue au cours de la vie professionnelle ;

L'expérience professionnelle

C'est le potentiel que salarié met en œuvre dans le travail en voyant bien qu'elle est aussi sous l'influence des moyens donnés, de l'organisation du travail et de la définition des postes de travail.

La mauvaise articulation entre la qualification et l'emploi tenu entraîne des situations dites de « déclassement » que connaissent des agents « surdiplômées » par rapport à l'emploi occupé. Nous constatons malheureusement une généralisation de cette situation à l'Équipement et à l'Environnement.

Dans le même temps nos grilles de rémunération subissent un tassement , par exemple un technicien perçoit au 1<sup>er</sup> échelon un salaire supérieur au SMIC de 4%, il était de 24% il y a 20 ans.

Comme il est indiqué plus haut dans ce dossier, les moyens existent de reconnaître la qualification, nous réaffirmons avec force nos revendications pour les salaires :

## **Rappel des repères revendicatifs proposés par la CGT et par son U.G.I.C.T. Salaires d'embauche**

| Diplômes ou équivalent          | Rapport au SMIC | Montant en € |
|---------------------------------|-----------------|--------------|
| Sans qualification particulière | 1               | 1 500        |
| CAP/BEP                         | 1.2             | 1 800        |
| Bac                             | 1.4             | 2 100        |
| BTS/DEUG/DUT (Bac+2)            | 1.6             | 2 400        |
| Licence/Maîtrise (Bac+3 - 4)    | 1.8             | 2 700        |
| DESS – Ingénieurs (BAC+5)       | 2               | 3 000        |
| Doctorat (Bac+8)                | 2.3             | 3 450        |

Par ailleurs nous revendiquons, le droit à un déroulement de carrière permettant au moins de doubler son salaire d'embauche en €uros constants.

Nous avons que les moyens étaient là pour une réelle reconnaissance de la qualification par le salaire. Cette reconnaissance, l'administration la reconnaît au moins quand elle facture les prestations de ces agents aux services de l'Etat ou aux collectivités. Nous reproduisons ci dessous les barèmes de facturation :

## **Prestations d'ingénierie pour le compte de tiers en 2006 (en €), facturées par les CETE et les DDE**

| Libellé   | Montant / jour | Montant mini |
|---|----------------|--------------|
| Expert directeur de projet cat 1  | 1 100          | 935          |
| Directeur de projet cat 2,  | 860            | 689          |
| Chef de projet, chargé d'études cat 1,  | 570            | 500          |
| Chargé d'opération, chargé d'étude cat 2  | 430            | 366          |
| Assistant technique, Assistant d'études, dessinateur, technicien spécialisé, contrôleur | 375            | 319          |

Bien évidemment ces montants prennent en compte la part de cotisation sociale versée pour chaque agent ainsi que les frais de fonctionnement et le financement des activités support (comptabilité, formation, etc.), mais ramenés sur 1 mois, les 8 250 € facturés pour un dessinateur ou un contrôleur par exemple sont à rapprocher des 1450€ bruts mensuels qu'ils perçoivent hors prime au milieu de leur déroulement de carrière.

La qualification est très valorisée quand elle facturée aux collectivités et très minorée dans le salaire des agents, 2 poids de mesures donc, mais dans le même temps cette situation soutient franchement la légitimité de nos revendications.

Pour conclure, au regard de l'évolution du coût de la vie, notre pouvoir d'achat s'est réduit très fortement, même si on ne prend pas en compte que l'indice I.N.S.E.E.

Un autre partage des richesses privilégierait la rémunération du travail et non pas celle des actionnaires. Ce qui permettrait de financer le pouvoir d'achat, la reconnaissance des qualifications et la protection sociale.

Autant d'éléments qui confortent la légitimité de nos revendications, et qui doivent permettre de débattre avec les personnels, sur les lieux de travail, pour construire le rapport de force nécessaire à l'aboutissement de celles-ci.

---

**Nous traiterons les aspects divers et variés, des régimes indemnitaires de chacune de nos catégories, dans un dossier spécifique.**